

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00952

Numéro SIREN : 801 047 002

Nom ou dénomination : OBD

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 13310

Cerifié conforme

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065-SD
(2023)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration
SIE DE MONTPELLIER SUD
156 RUE ALFRED NOBEL
34957 MONTPELLIER CEDEX 2

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement

A IDENTIFICATION
Identification du destinataire
NEXXT
6 - 7 QUAI PAUL CUNQ
34250 PALAVAS LES FLOTS
651 **80104700200010**
Insp. IRU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ
Activités exercées (souligner l'activité principale):
RESTAURATION TRADITIONNELLE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1. Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal **14 808**
Bénéfice imposable au taux de 15 % **42 500**
Désist (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

2. Plus-values
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %
Autres plus-values imposables au taux de 19 %
Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %
Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.
Entreprises nouvelles art. 44 octies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 (terdecies) ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer « ou » selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1. Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée.
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe.

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

BCF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone
- Professionnel de l'expertise comptable **AXIOME MONTPELLIER**
- Conseil
- CGA/OMGA ou Viseur conventionné :
N° d'agrément

155 rue Clément Ader
34170 CASTELNAU LE LEZ

A PALAVAS LES FLOS le **05042023**
Signature et qualité du déclarant **OLIVIER BELHADIA** **GERANT**

Certifiés conformes

Formulaire obligatoire
223 du Code général des impôts)

Ce bilan conforme

Désignation de l'entreprise : **NEXXT** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise : **6-7 QUAI PAUL CUNQ** **34250 PALAVAS LES FLOTS** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **8 0 1 0 4 7 0 0 2 0 0 0 1 0** Néant ☐ *

				Exercice N, clos le, 31/12/2022		N-1 31/12/2021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		13 605	
		Autres immobilisations corporelles	AT	44 131	44 456	9 675	87 333
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	31 440	BI	31 440	31 440
TOTAL (II)		BJ	85 571	BK	44 456	41 115	132 379
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		4 553	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		5 000	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	4 546	BY	4 546	1 006
		Autres créances (3)	BZ	76 292	CA	76 292	128 599
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	392 739	CG	392 739	172 026
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		541	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	473 576	CK	473 576	311 725	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	559 147	IA	44 456	514 691	444 104
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051 2023

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise NEXXT		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	218 872
	Report à nouveau	DH	42 432
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	94 051
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	356 455
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	109 515
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	676
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 413
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 345
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 287
Compte régul.	EB		
	TOTAL (IV)	EC	158 236
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	514 691
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	87 050
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	438

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

013

Certifié conforme

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : NEXXT						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	1 357 281	FE		FF	1 357 281	
		FG	4 899	FH		FI	4 899	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 362 180	FK		FL	1 362 180	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	73 475	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	18 178	
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 380 372
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	388 773	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	4 553	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	322 058	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	34 980	
	Salaires et traitements *					FY	413 163	
	Charges sociales (10)					FZ	71 933	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	24 867
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 378	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 261 706
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	118 665
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 164	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 164	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 164)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	115 501	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Compte conforme

Désignation de l'entreprise NEXXT				Néant ☐ *																	
		Exercice N		Exercice N-1																	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	888																		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	79 833																		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	80 721																		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 046	3 829																	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	42 095																		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	44 953	498																	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	92 095	4 326																	
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(11 373)	(4 326)																	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 077																		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 461 093	1 025 130																	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 367 042	1 004 291																	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	94 051	20 839																	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY																			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG																			
		HP																			
		HQ																			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX																			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC																			
		RD																			
	(9) Dont transferts de charges	A1	18 178	10 334																	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2																			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 329	690																	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A9																			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>92 095 80 721</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels							Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	92 095 80 721			
Exercice N																					
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																				
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	92 095 80 721																				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs												
Exercice N																					
Charges antérieures	Produits antérieurs																				

Certifié conforme

[Signature]

OBD

**Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros**

Siège social : 66 avenue du Progrès

34820 TEYRAN

801 047 002 RCS MONTPELLIER

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 94 050,61 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 94 050,61 euros

En totalité au compte "autres réserves" s'élevant ainsi à 312 922,88 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

[Signature]
Oliver